

Concours 2020 de l'AFR :
"Réalise une vidéo de deux minutes sur le thème : Un peu de Russie en France"

RÈGLEMENT

Article 1

Dans le cadre de son action pour la promotion de la langue et de la culture russes, l'Association Française des Russisants (AFR) organise un concours de dessins intitulé : **"Réalise une vidéo de deux minutes sur le thème : Un peu de Russie en France"**. Le projet est mené avec la participation du Dialogue de Trianon.

Ce concours est destiné aux élèves des établissements scolaires français, publics et privés, qu'ils apprennent ou non le russe.

Trois catégories de participants sont ouvertes, selon le niveau scolaire :

- élèves des classes de CM1 et CM2 des écoles primaires et élémentaires ;
- élèves des collèges, de la sixième à la troisième ;
- élèves des lycées, de la seconde à la terminale.

Le concours est organisé avec le soutien des organismes suivants :

- l'agence Tsar voyages,
- l'association France-Oural,
- le prix Russophonie,
- l'association "Lettres russes",
- les cinémas Gaumont Pathé Live,
- les éditions L'Asiathèque,
- les éditions Borealia,
- les éditions Ophrys,
- les éditions des Syrtes
- les éditions Zlatoust (Saint-Petersbourg),
- le site Maxime and Co,
- le théâtre des Champs-Élysées (Paris),
- le théâtre de Poche-Montparnasse (Paris)

Article 2

Conditions de participation

Les participants réaliseront une vidéo de deux minutes maximum sur le thème : **Un peu de Russie en France**. Le contenu est laissé au choix du candidat : personnage, monument, site, livre, tableau, parfum, saveur, événement ...

L'élève devra veiller au **respect des consignes précisées ci-dessous et à la présentation** :

- La vidéo comportera un titre (mais n'indiquera pas le nom de l'auteur sous le titre).
- La vidéo doit être réalisée en français avec la possibilité d'y inclure des mots russes.
- La vidéo devra être enregistrée, au choix du candidat, sur Facebook, Instagram, YouTube ..., et le lien envoyé par voie électronique à l'adresse du concours : concours2020@afr-russe.fr
- Chaque participant ne peut soumettre qu'une seule œuvre au jury.
- Les participants mineurs doivent fournir une autorisation des parents (*annexe N° 1*).
- Les participants sont responsables du respect du droit d'auteur de tiers et du droit à l'image. (*annexe N° 1 et annexe N° 2*).
- Tous les travaux seront vérifiés pour leur conformité avec les termes du concours.
- Chaque participant joindra à son envoi électronique à l'adresse concours2020@afr-russe.fr :
 - **le bulletin d'inscription ci-joint** après avoir renseigné lisiblement toutes les rubriques : nom, prénom, adresse postale, adresse électronique (courriel), téléphone, lieu d'études, âge, et après avoir écrit de sa main : « *J'autorise l'AFR à publier l'intégralité ou un extrait de ma production sur son site, dans ses publications et/ou à la présenter dans des expositions publiques itinérantes ou tout autre moyen.* », suivie de la date et de la signature du participant ainsi que de celle de ses parents.
 - **l'annexe N° 1 et l'annexe N° 2** datées et signées.
- La date limite d'envoi des documents est fixée au **samedi 12 décembre 2020 à minuit**.

NB : en cas d'impossibilité d'envoyer les documents par voie électronique, il est possible de les envoyer par courrier postal à : Madame Soulié, 11 allée de la Garenne Daulet, 33610 CANÉJAN, avant le 12 décembre 2020, cachet de la poste faisant foi.

Remarque à l'attention des élèves de collèges et lycées : en cas de participation de plusieurs élèves d'une même classe dans le cadre d'un travail en classe, nous demandons au professeur de présélectionner cinq productions au maximum et de les envoyer dans les mêmes conditions.

Article 3

Sélection et publication des œuvres

Un jury compétent sera réuni par l'AFR.

Il sélectionnera les meilleures productions, en appréciera la qualité (image et son) et l'originalité ainsi que le respect du thème et des consignes (format, présentation). Toute tentative de plagiat entraînera le rejet de l'œuvre.

L'AFR avisera directement les lauréats et éventuellement leur enseignant par courrier électronique.
Les productions primées paraîtront sur le site de l'AFR et pourront éventuellement être montrées dans des expositions publiques itinérantes et/ou faire l'objet d'une publication à part.

Article 4

Récompenses

Chaque catégorie de participants se verra décerner trois prix (Premier prix, Deuxième prix, Troisième prix) : livres, DVD, CD, bons d'achat, cadeaux divers, ... La remise des prix aura lieu à la mairie du cinquième arrondissement de Paris lors des Journées du Livre russe, le samedi 13 février 2021 (sous réserve des conditions sanitaires). Les lauréats qui ne pourraient se déplacer recevront un colis postal contenant le cadeau correspondant au prix décerné. L'AFR participera aux frais de déplacement pour les lauréats de province (dans la limite de 100 euros).

IMPORTANT : il ne sera décerné qu'une seule récompense par production (et donc un seul déplacement éventuel à Paris pris en charge). En tenir compte en cas de travail en groupe.

Article 5

Réclamations

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Site de l'organisateur : <http://www.afr-russe.fr>

